

Conseil de Communauté

Séance Conseil Communautaire

11 mars 2019

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS URBAINS ET SUBURBAINS
DE VOYAGEURS TRANSPORT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**



ort Déplacements



un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT



angers Loire
métropole
communauté urbaine

Les candidats ayant déposé une offre

- **KEOLIS**

- Filiale à 70 % de SNCF Mobilités, 30 % détenus par la Caisse de dépôts et placements du Québec
- Chiffre d'affaires : 5,4 milliards d'euros en 2017, dont 55 % en France
- 63 000 collaborateurs dont 36 500 en France
- Exploitant de très nombreux réseaux urbains (Lyon, Lille, Bordeaux, Rennes, Tours, Orléans, Dijon), interurbains en France et à l'étranger

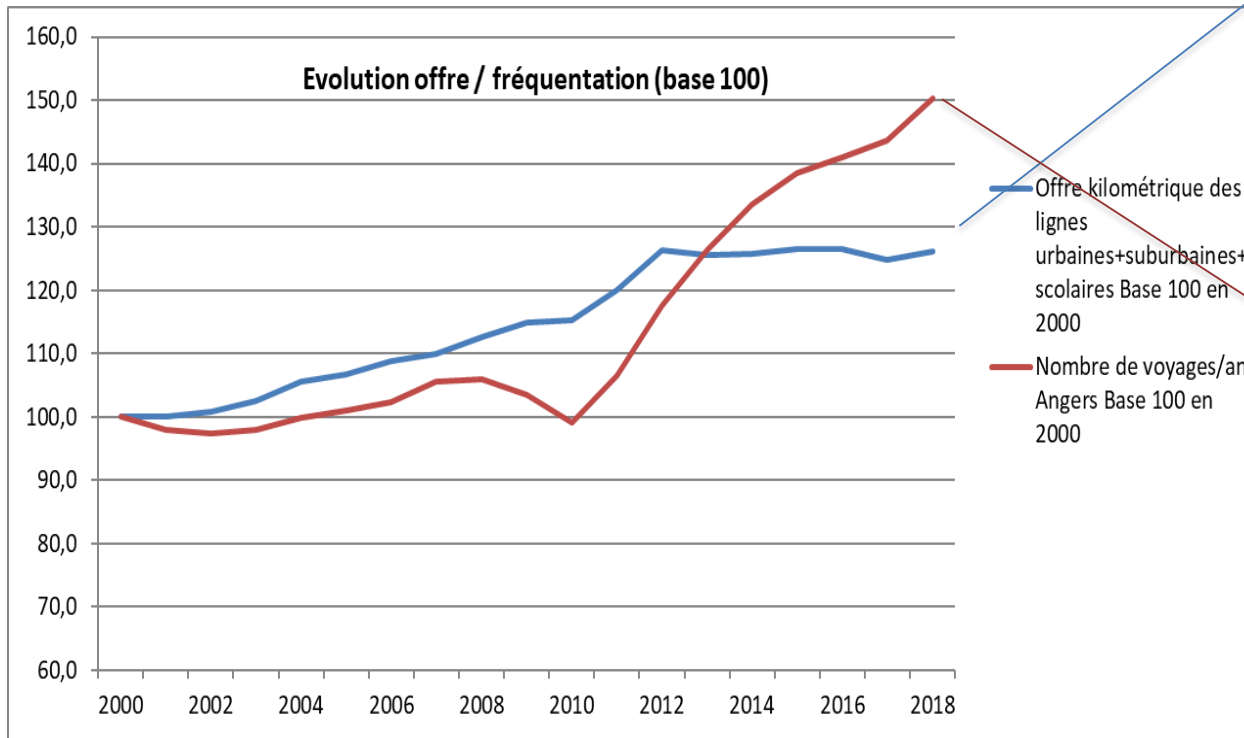
- **RATP Dev**

- Filiale à 100 % de la RATP
- Chiffre d'affaires : 1,1 milliard d'euros, présence dans 14 pays
- 16 000 collaborateurs
- Exploitant de réseaux en France dans des villes moyennes ou grandes : une vingtaine de villes en France, (Lorient, Vannes, Bourges, Valenciennes....) et de nombreux réseaux à l'étranger, Riyad, Londres (1 177 véhicules et 3 335 employés)...

1

Objectifs de la délégation (1)

- proposer une offre de **service optimisée** et présenter des services **innovants ou alternatifs** permettant de **maîtriser les coûts**



Avec une offre kilométrique sur une base stable...

... poursuivre les objectifs de progression du nombre de voyageurs ...

... en proposant des solutions alternatives, attractives et adaptées aux territoires :

Ex : transport à la demande, covoiturage ...

Objectifs de la délégation (2)

- Recettes calculées sur les tarifs 2018 qui évoluent chaque année sur décision d'ALM

Commande politique :

Baisse des tarifs sur le service pour les personnes en situation de handicap à partir du 1^{er} juillet 2019 :

- tarif unitaire aligné sur le tarif d'IRIGO
soit 1.50€/voyage au lieu de 3,40€ aujourd'hui
- abonnement fréquence
à 43,50€ au lieu de 69,90€ par mois aujourd'hui.

Critères de jugement des offres

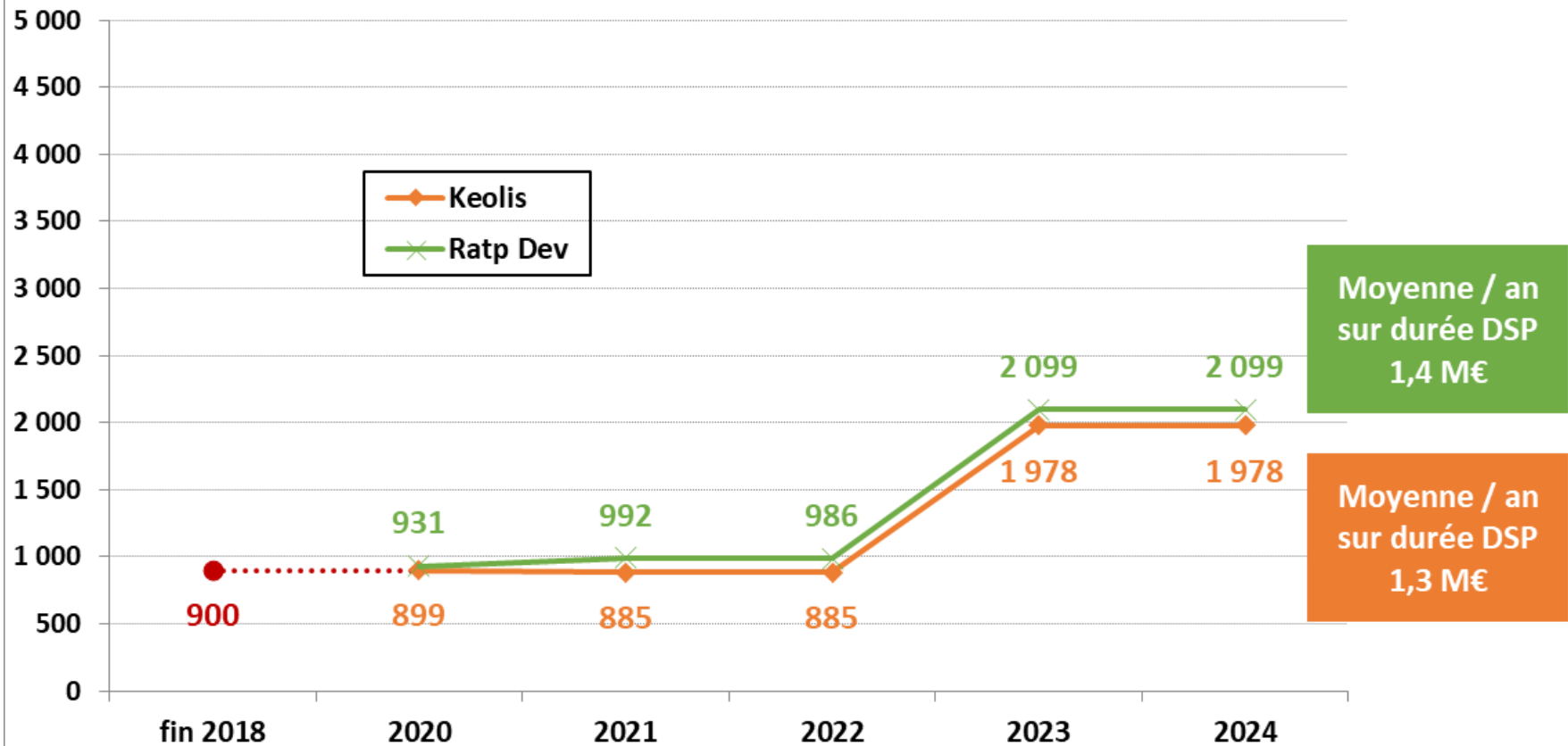
article 47 de l'ordonnance du 29/01/2016 : « le contrat de concession est attribué au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante sur la base de plusieurs critères »

Règlement de la consultation :

- Garanties et moyens mis en œuvre par le candidat pour assurer au mieux l'exploitation du service, appréciés au regard des éléments descriptifs et justificatifs de l'offre (qualité des propositions d'évolution du réseau, mobilisation de l'ets dans le cadre de la deuxième ligne de tramway ...)
- Qualité, cohérence et fiabilité de l'offre financière appréciées au regard des annexes de décomposition des coûts et recettes

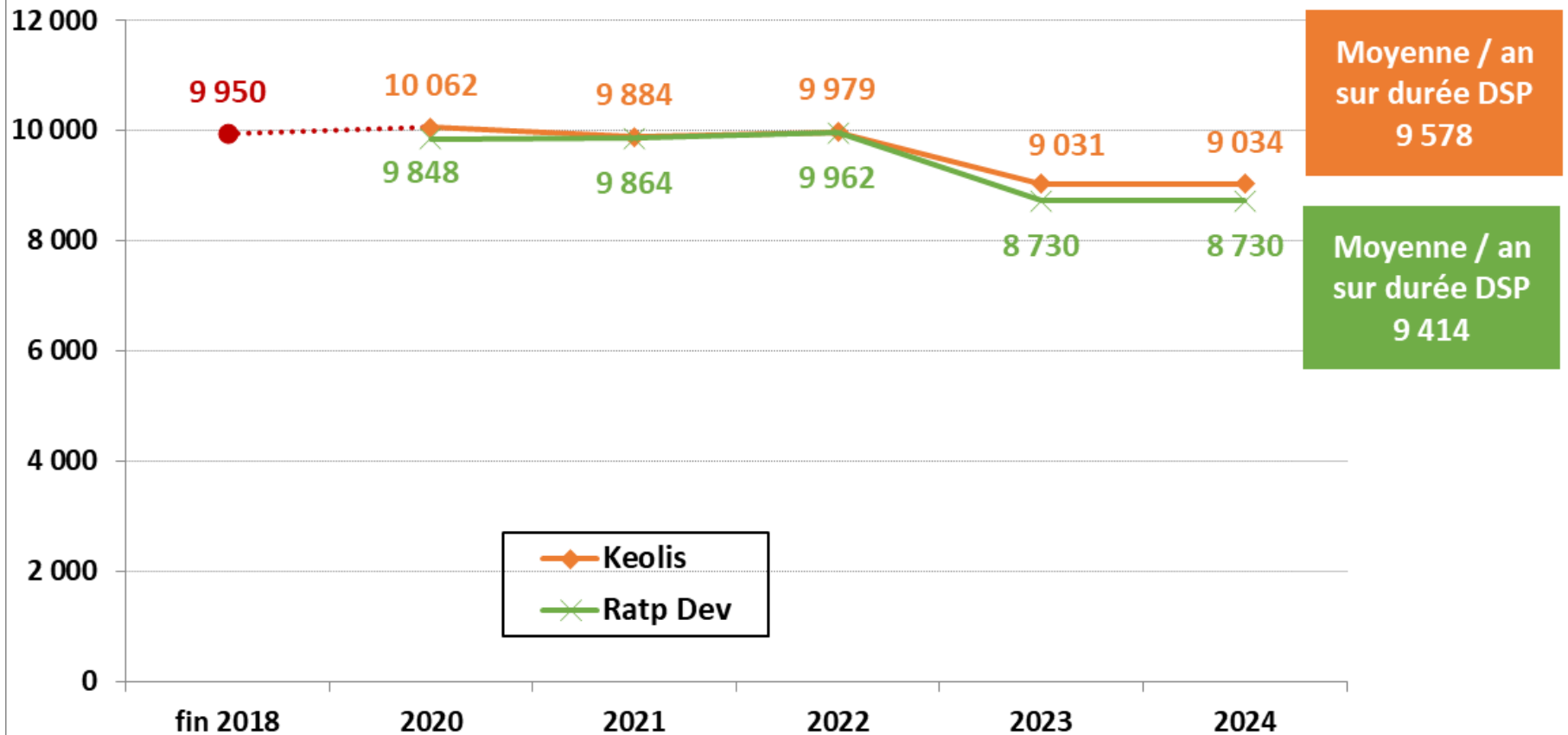
Prise en compte de l'extension du tramway

Kilomètres tramway (en milliers)



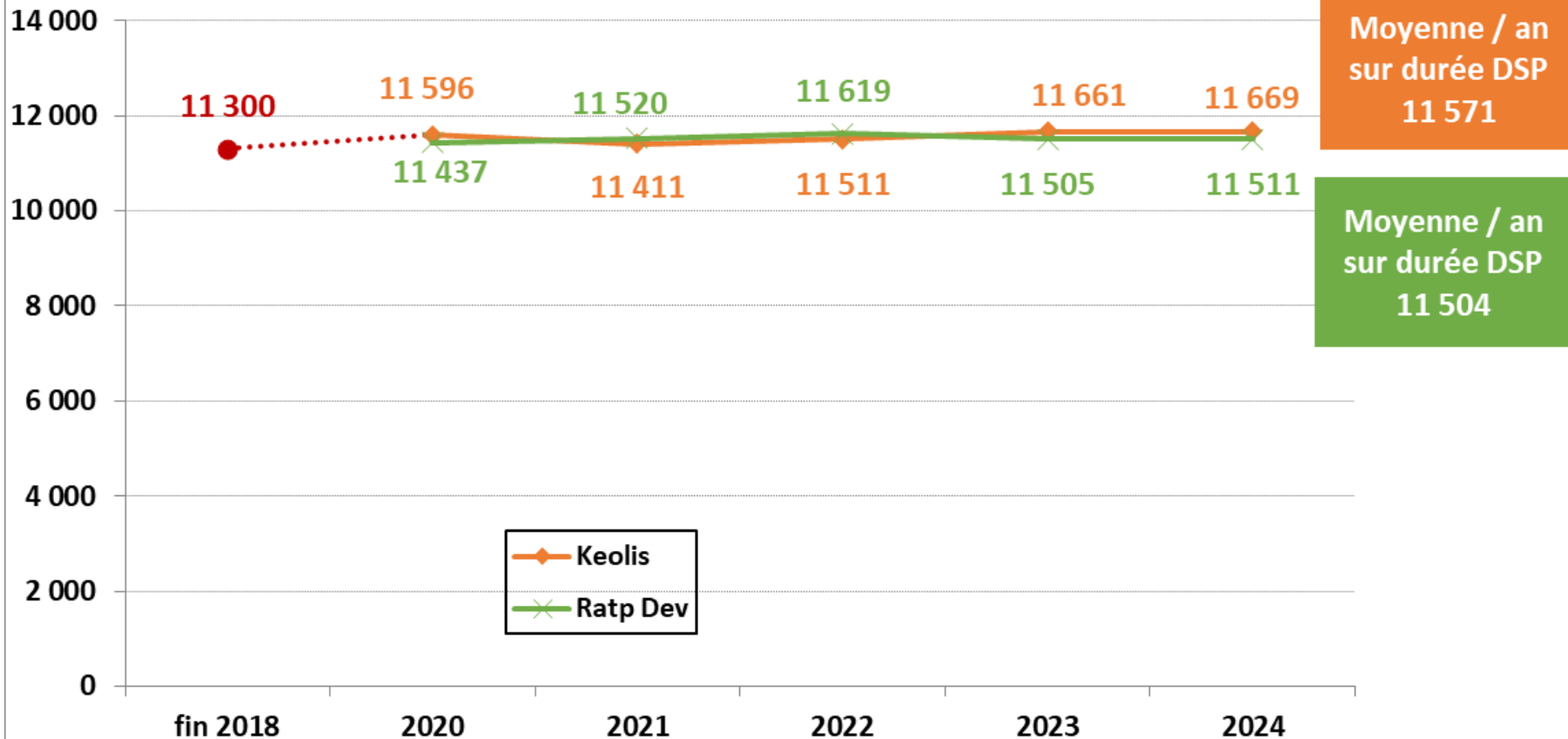
Une offre bus adaptée en conséquence

Kilomètres bus hors PMR (en milliers)



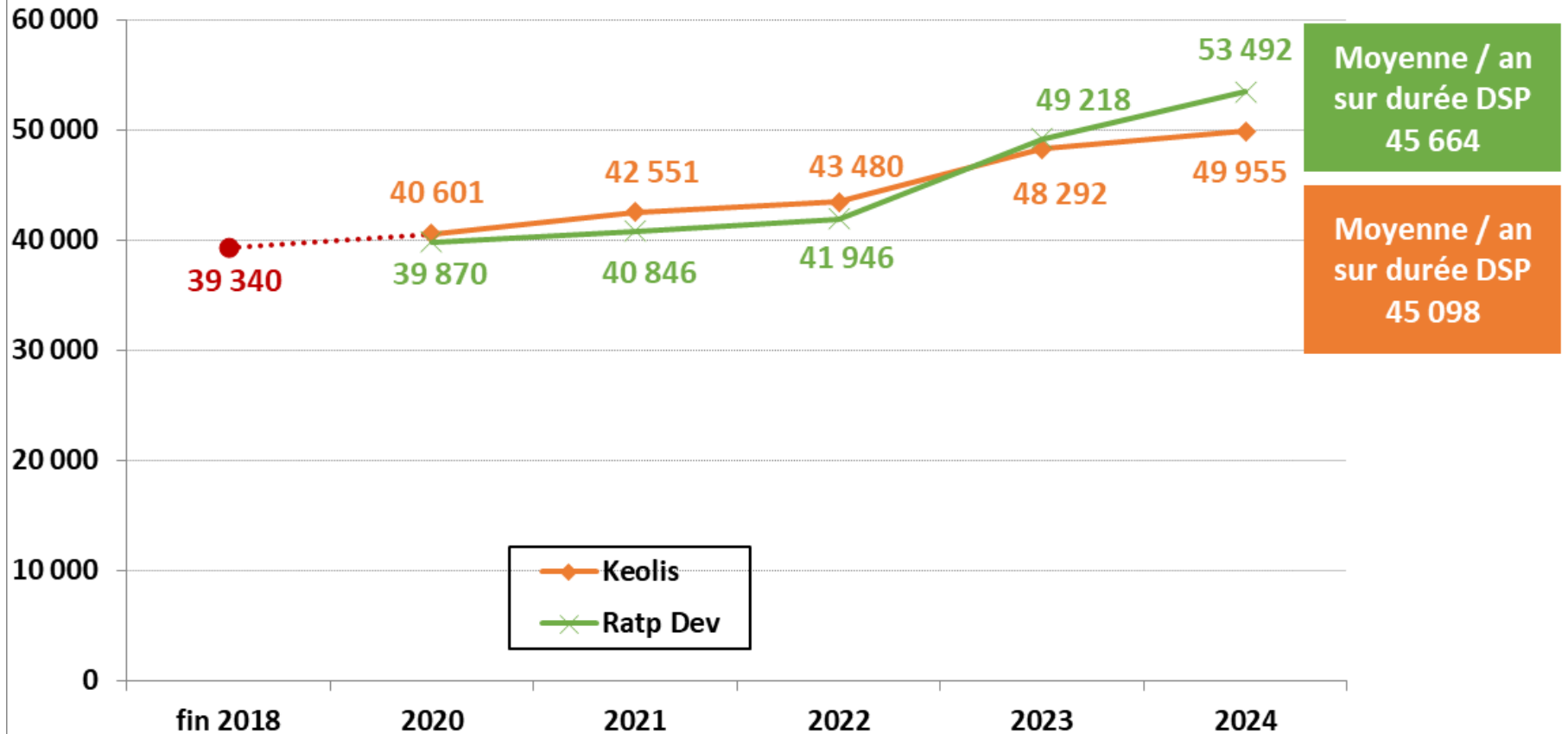
Une offre globale stabilisée

Kilomètres totaux (y compris PMR) en milliers

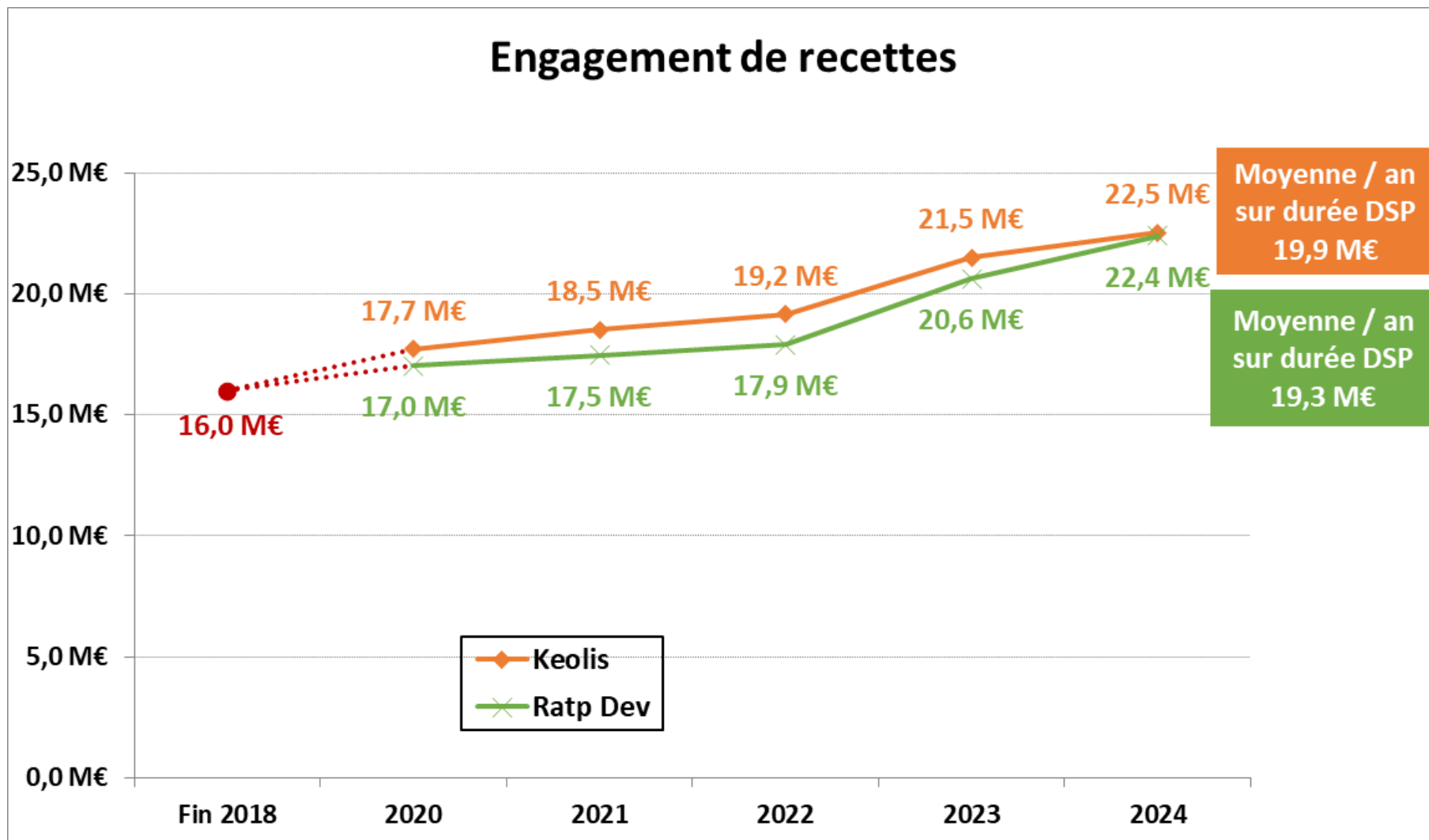


Une véritable ambition sur la fréquentation

Fréquentation (en milliers de voyages)

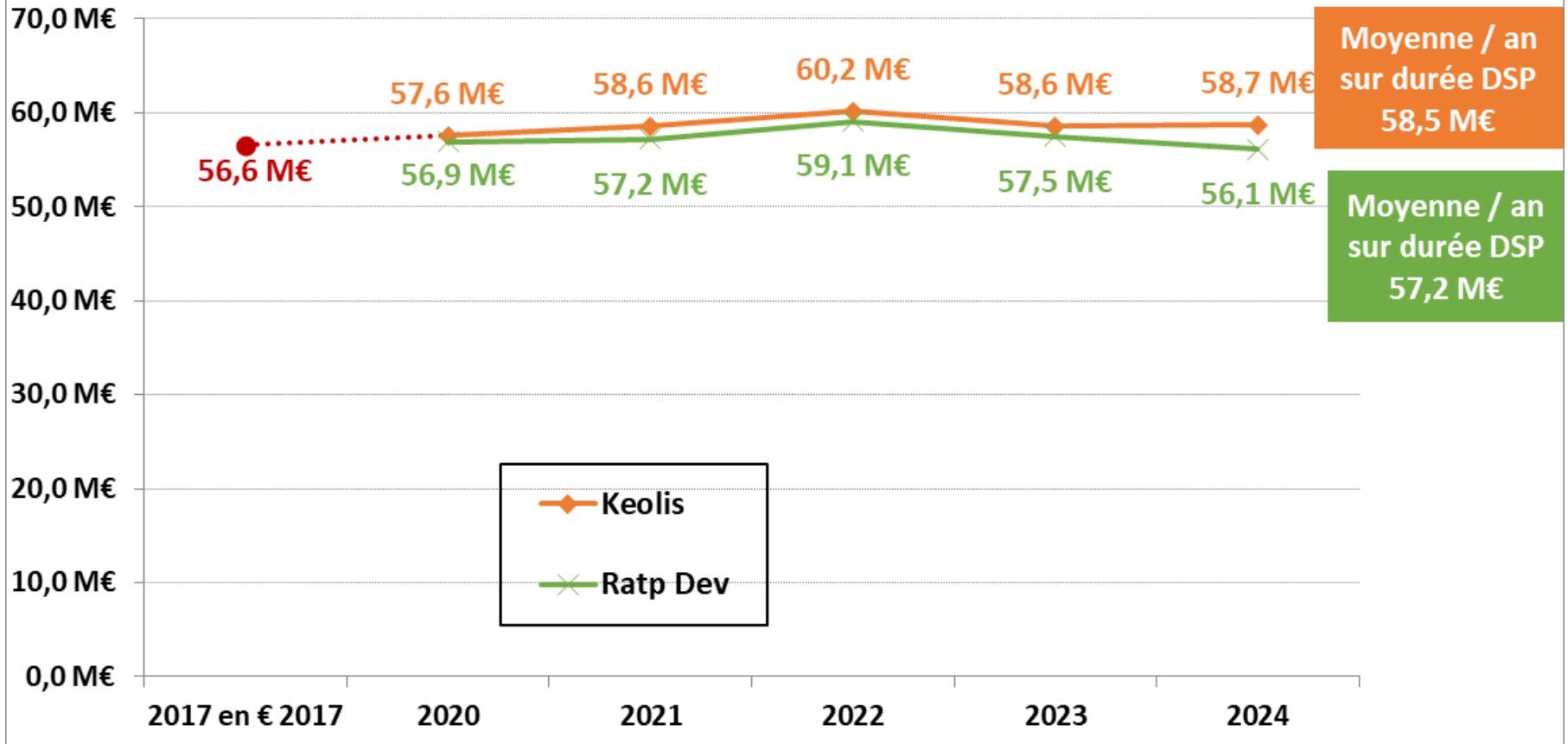


Un réel engagement sur les recettes

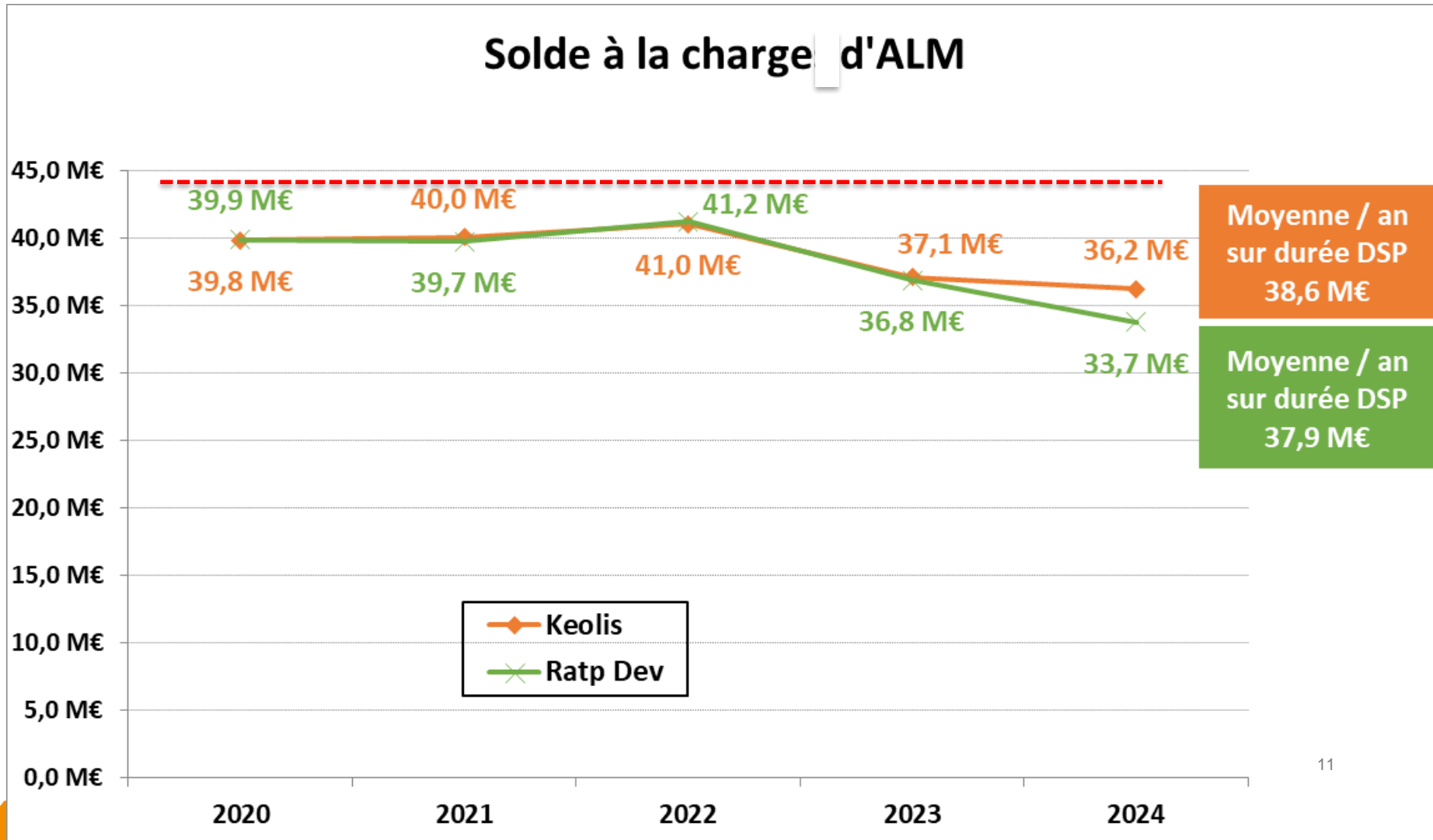


Des charges maîtrisées

Contribution forfaitaire (charges)

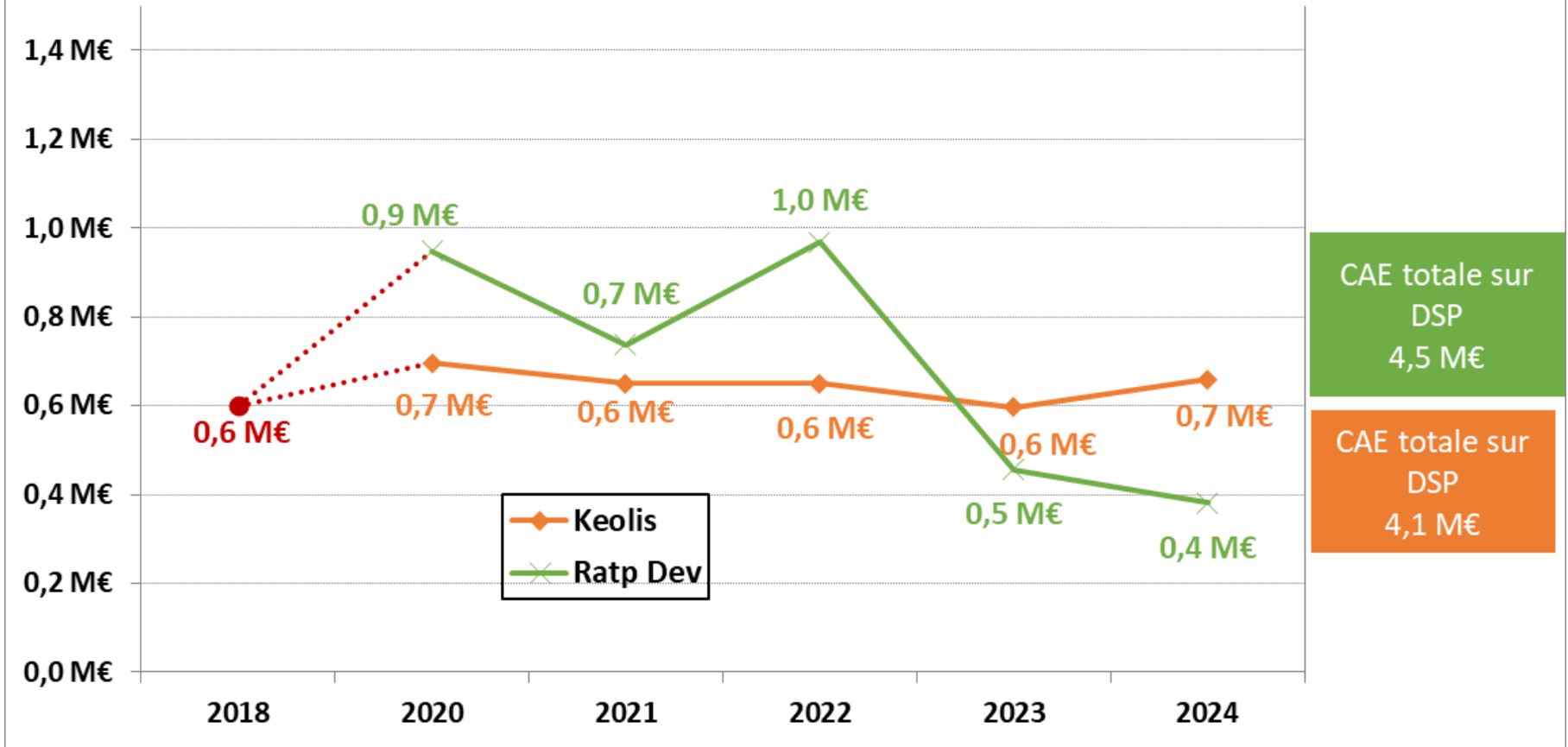


Une contribution financière en diminution



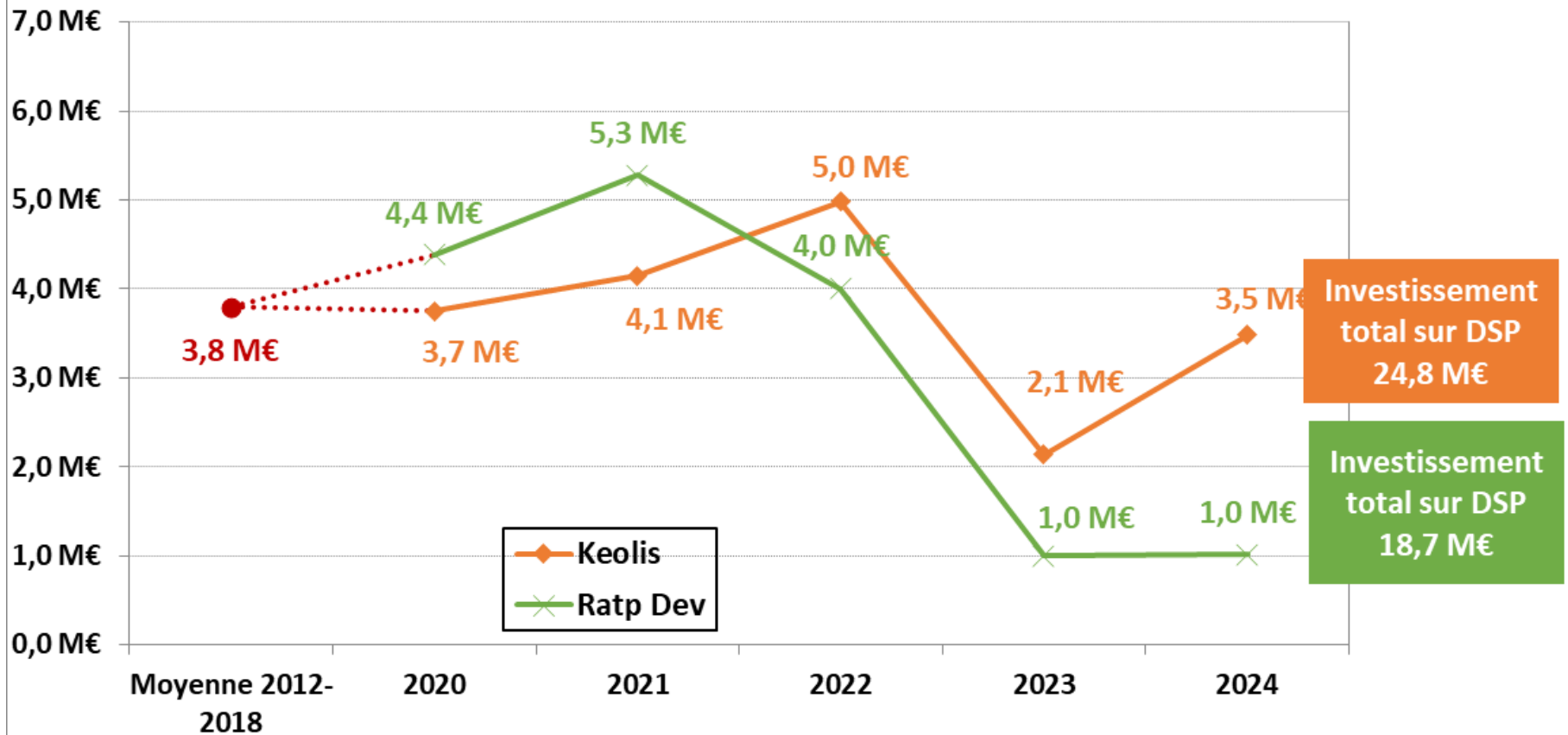
Contribution annuelle d'équipement

Contribution annuelle d'équipement (incluant Open payment)



Un programme d'investissements optimisé

Investissements à la charge de l'AO demandés par les candidats



Une contribution en baisse

- Evolution entre la situation actuelle et les propositions des candidats, à périmètre homogène (incluant le transport des personnes à mobilité réduite)

	résultats 2018 en € 2018	estimation résultats 2019 sur la base du contrat actuel en € 2018	Keolis - Moyenne en €2018	Keolis écart / 2018	Keolis écart / 2019	RATP DEV - Moyenne en € 2018	RATP DEV écarts / 2018	RATP DEV écarts / 2019
en millions HT								
km	10,7	11,6	11,6			11,5		
voyageurs	39,1	40,0	45,1			45,7		
charges contractuelles			58,5			57,2		
produits contractuels			19,9			19,3		
loyer agence lorraine	0,1	0,1	0,0			0,0		
contribution nette ALM	43,3	44,0	38,6	-4,7	-5,4	37,9	-5,4	-6,1
CAE	0,6	0,6	0,7			0,8		
PPI	3,2	3,7	4,1			3,1		
investissements pour ALM	3,8	4,3	4,8	1,0	0,5	3,9	+0,1	-0,5
solde ALM tout compris	47,1	48,3	43,4	-3,7	-4,9	41,8	-5,3	-6,5



Appréciation des offres critères par critères

Direction Transport Déplacements

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT


angers Loire
métropole
communauté urbaine

Critère n° 1 : Garanties et moyens mis en œuvre par le candidat pour assurer au mieux l'exploitation du service

CONCLUSION GENERAL SUR LE CRITERE 1

Offre KEOLIS	Offre RATP DEV	Commentaires
en tête sur les sous critères : 1. qualité et à l'offensive de la politique commerciale et de service 2. la cohérence du projet d'entreprise 3. la mobilisation de l'entreprise dans le cadre du projet de la 2 ^{ème} ligne de tramway	en tête sur les sous-critères : 1. qualité des propositions d'évolution du réseau 2. exploitation du service 3. gestion patrimoniale 4. qualité et crédibilité des solutions innovantes 5. intégration d'Irigo Handicap Transport 6. et l'open payment	Sur le critère 1 : Avantage RATP DEV

Critère n° 2 : Qualité, cohérence et fiabilité de l'offre financière appréciées au regard des annexes de décomposition des coûts et recettes

CONCLUSION GENERALE SUR LE CRITERE 2	
Offre RATP DEV	Commentaires
<p>économies pour Angers Loire Métropole sur la durée de la DSP / offre de KEOLIS :</p> <ul style="list-style-type: none">• 7,7 M€ d'économies comparées sur les dépenses de fonctionnement• 6,7 M€ d'économies comparées sur les montants des plans d'investissements• 2 M€ d'écart, lié à la part fixe proposée par RATP DEV, si les indices augmentent de 2% par an	<p>Sur le critère 2 : Avantage RATP DEV</p>

CONCLUSION

Les deux candidats ont remis des offres robustes et pertinentes sur le plan technique.

RATP Dev propose plusieurs innovations intéressantes en termes d'exploitation, et a procédé à des analyses pertinentes en matière d'optimisation des investissements.

Sur le critère technique, la proposition de RATP Dev est un peu plus avantageuse.

Sur le critère financier, RATP Dev a fait une offre plus favorable que Keolis, tant sur le plan de l'exploitation que sur celui de l'investissement.

Il est proposé de retenir la proposition de RATP Dev



Transition avec le nouveau délégataire

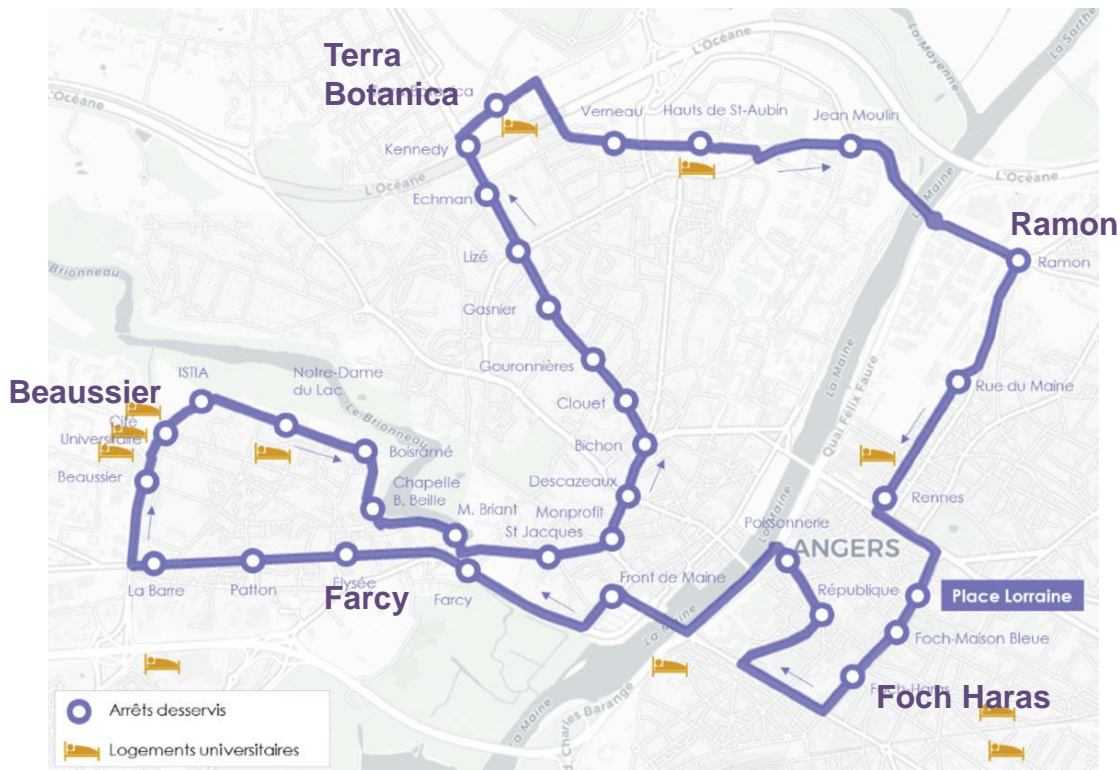
Direction Transport Déplacements

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT



Offre de service 2019 améliorée – une ligne de nuit

Proposition de circuit pour le service de nuit



rentrée 2019

Service IRIGO nuit

Du jeudi de 1h à 5h toutes les 30'
Le vendredi de 1h à 5h toutes les 1h
Le samedi de 1h à 6h toutes les heures
Tarif IRIGO

Offre de service 2019 améliorée - IRIGO HANDICAP TRANSPORT



Baisse des tarifs prévus au contrat au 1^{er} juillet 2019

Exploitation avec TITI Floris avec 18 véhicules (15 auj)

Plus grande amplitude de fonctionnement au 1^{er} juillet 2019

Sms de confirmation de prise en charge

6h30 à 20h du lundi au vendredi
(au lieu de 7h30 à 19h)
8h à 00h30 le samedi
(au lieu de 8h à 20h)
9h à 20h le dimanche
(comme auj)

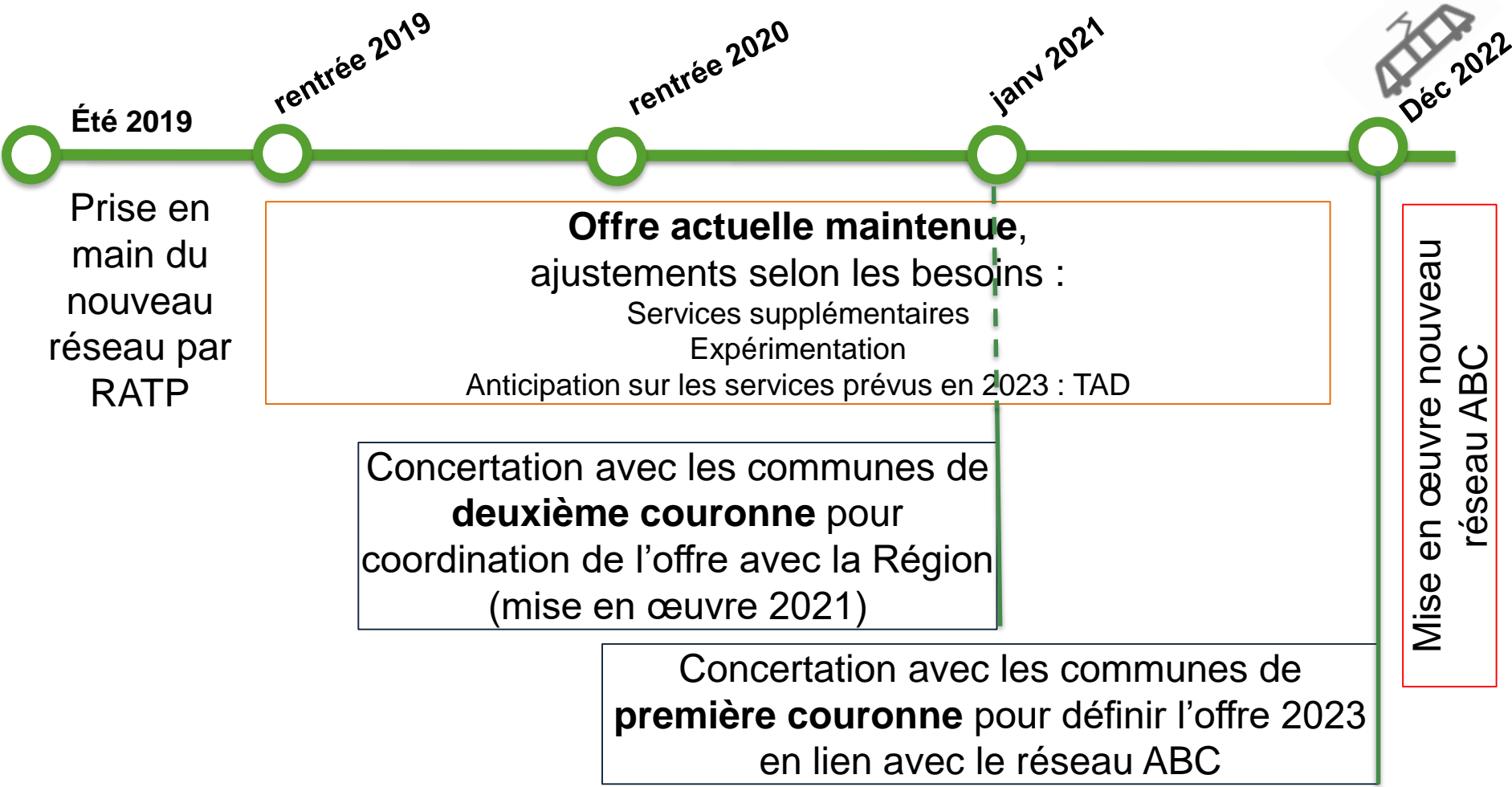
Labélisation NF services conservé

Offre de service 2019 améliorée – le ticket sur smart phone

Évolution de la billettique :
ticket sur smart phone dès sept 2019
Et open payment dès sept 2020 sur la ligne A



Offre de service 2019 – 2023 - planning





Direction Transport Déplacements



**un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT**

